

Portuaire

Le secteur de la plaisance est en pleine expansion ; cette croissance a évidemment un impact économique chiffré aujourd'hui à plusieurs milliards d'euros. Les effets de cette situation se traduisent par une forte croissance des demandes d'utilisation d'appontements portuaires ou d'utilisation de mouillages dans les zones organisées. Les listes sont longues et pour beaucoup de ports ou de zones de mouillages organisées, les délais d'attente sont de l'ordre de 8 à 10 ans.

Cette situation a également des effets pervers pour certains concessionnaires et gestionnaires, qui confondent « gestion de service public à caractère industriel et commercial avec gestion de secteur privé et obligation de résultat ». Les usagers se sont résignés devant l'éternelle augmentation de la redevance.

Beaucoup de concessionnaires et gestionnaires ont même oublié l'obligation de service public et le simple respect de la personne : « Vous avez vu la liste d'attente ! Si vous n'êtes pas content allez voir ailleurs ! ». Cette fois encore nous ne resterons pas sans réagir face à de telles attitudes.

Nos demandes et suggestions :

1. La mise en place d'une Commission départementale pour le contrôle des gestions portuaires dans le respect des prérogatives et des missions dévolues aux agents de la Cour Régionale des Comptes.

Cette commission serait composée de :

- 1) Un représentant de la cour régionale des comptes.
- 2) Un représentant de la justice.
- 3) Un représentant de l'Etat, désigné par le Préfet.

- 4) Représentants du concessionnaire et gestionnaires.
- 5) Représentants des usagers ' C.L.U.P '

- Nous demandons la transparence administrative et financière des gestions portuaires.

- Nous mettrons tout en œuvre en utilisant les textes législatifs et réglementaires pour faire valoir nos droits.

- Nous demandons que les gestionnaires mettent en application le décret N° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégué de service public local qui modifie le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les 2 articles L 14-11-7 et L 14-11-8.

- Les concédants et concessionnaires bien souvent ne tiennent pas compte de l'avis des représentants des plaisanciers aux Conseils Portuaires et en particulier des C.L.U.P.

2. Zones de mouillages organisées.

- Le respect de la partie législative et réglementaire découlant de la loi de décentralisation permettrait la concrétisation des projets et des dossiers en cours.

- Dans l'établissement de ces projets il nous paraît incontournable que les usagers soient consultés.

- Nous demandons à l'administration qu'elle assouplisse sa rigueur dans la gestion des dossiers.

Un guide pratique sur les zones de mouillages organisées est en cours de rédaction et sera prochainement à disposition des associations et usagers.

En conclusion : Nous souhaitons être entendus et proposons qu'au niveau national les autorités et acteurs dont nous faisons partie se réunissent pour débattre sur ces points importants afin que des directives soient adressées aux concédants, concessionnaires et gestionnaires. Des conflits aux issues bien souvent regrettables pourraient ainsi être évités.

Ont participé à cette commission :

Alain BAYAERT Responsable de la commission - Président du CD 56

Roger HOUDBINE (APPR La Plaine sur Mer)

Jean GROULT (APP Cotentin)

Camille MANGEL (APP Perros Guirec)

Jean Jacques BOCLE (APR Sarzeau)

Claude BOURCY (APR Sarzeau)

Gilbert HOR (APR Sarzeau)

Jean TONNERRE (APPRL Lorient)

Christian BOURBIER (Asl

Santa Lucia (83

St Raphaël)

Alain DIDRY

(APPD Carnac)

Jena Claude

MIGNOT

(APPD Port

Dielette)

Alain BAYAERT,
Responsable de la
Commission Portuaire



Effectifs

Suite au dernier congrès d'Erdeven, nous avons mis en application la nouvelle grille des affiliations, conformément aux décisions approuvées en Assemblée Générale. Ces nouveaux allègements décidés à l'unanimité ne modifient en rien l'orientation générale de notre système de cotisation.

La modification du tarif des adhésions individuelles, décidée aussi en AG, n'a pas d'incidence visible et c'est tout à fait normal : nous n'attendions rien avant la publication de ce Pêche Plaisance.



Depuis le congrès, une nouvelle association nous a rejoint et de nombreuses autres s'apprennent à le faire. C'est la neuvième association qui s'inscrit à la Fédération en moins de six mois.

Les objectifs, définis à Erdeven, vont être dépassés cette année !

Après une belle croissance des effectifs au premier trimestre, il y a un tassement sensible en avril, mais cela ne devrait être que les prémices d'un mois de mai explosif !.

Ci-joint le résumé des propositions élaborées lors du Congrès :

Tout d'abord la commission a émis un vœu : c'est de changer d'appellation, elle souhaite se nommer commission « effectifs ».

Bilan 2005 :

Le bilan 2005 définitif fait apparaître une augmentation de 18 %. C'est encore une grande année ! Nous pouvons aussi établir le bilan de la première année d'application de l'affiliation. 23 associations ont évolué très fortement vers la mise en conformité avec les statuts de la Fédération, ce qui représente une progression de près de 1000 adhérents (966).

Refusant l'affiliation, une dizaine d'associations nous ont quittés, ce qui nous a valu la perte d'une centaine seulement d'adhérents !. Le bilan des affiliations est donc largement positif au niveau des effectifs, ce qui était le principal but du système ; le système est à l'origine d'environ 2/3 des augmentations d'effectifs de l'année.

Evolution :

1) Une conséquence directe du bilan 2005 est la mise en évidence d'un problème relatif à l'adhésion des personnes dont l'association locale a quitté la Fédération.

Le tarif actuel de l'adhésion individuelle est complètement dissuasif ! (23€).

La commission, après en avoir débattu avec la commission administrative, propose de modifier les tarifs de la façon suivante :

- tarif abonnement à pêche plaisance : 14€
- tarif adhésion individuelle avec pêche plaisance : 14€

2) Affiliations : De grosses associations ont des problèmes pour réussir à réduire leur affiliation en raison de leur statut et de leur mode de fonctionnement, d'autre part, il paraît normal d'encourager les associations qui ont fait un gros effort de recrutement.

La commission propose de retoucher la grille des affiliations avec des seuils à 25, 50 et 70 %, et d'exonérer les associations dont les effectifs progressent de plus de 20 % par an.

3) Evolution du nombre des associations :

Après la perte d'une dizaine d'entre elles, qui ont fui devant l'affiliation, l'évolution du nombre des associations a retrouvé une croissance normale. Depuis novembre 2005, 8 nouvelles associations se sont inscrites à la Fédération.

Une progression de 5 à 10 associations par an est un objectif qui paraît tout à fait envisageable.

4) Nous envisageons de mettre au point deux systèmes supplémentaires de recrutement :

- Un partenariat renforcé avec les constructeurs de bateaux.
- Un procédé de parrainage individuel ou par association.

Participants :

Loïc RIVOALLAN (APP BREHEC GOELO)

Yves LE GUEN (APP PORT- LAZO BOULGUIEFF)

Bernard DENIS (APP St QUAY-PORTRIEUX)